



## ASSURANCE PROFESSIONNELLE DES PRATICIENS EN METIERS DU BIEN ETRE

GEPCA conçoit et gère vos risques professionnels de RESPONSABILITE CIVILE et PROTECTION JURIDIQUE. ;C'est un contrat de groupement particulièrement complet en garantie et très performant au niveau des tarifs qui vous est proposé.

Poursuivant la recherche du service « + » apporté aux Professionnels du Bien Etre, GEPCA propose un **Pack Multirisques pour vos locaux et votre matériel.**

### MULTIRISQUES DES LOCAUX ET DES BIENS

**Pour les garanties suivantes :**

- Locaux ( propriétaire-locataire-confiés ou prêtés) :valeur reconstruction à neuf sans limite
- Contenu en Matériels professionnels : 4000€ (Garantie valeur à neuf 3 ans)
  - Incendie-Explosions-Attentats-Vandalisme-Catastrophes naturelles : 4000€
  - Dégâts des eaux : 2000€
  - Vol-illimité sur détériorations immobilières – 1200€ sur mobilier et matériel
  - Bris de glaces : 3000€
  - Bris matériel bureautique : 1500€
- Pertes d exploitation ; 30 000€
- Franchise 100€ hormis Cat. Nat. et attentats -selon dispositions légales

**Tarif annuel TC surface des locaux**

Jusqu'à 20M2	Jusqu'à 40M2	Jusqu'à 60M2	Au dela
125€ TTC	148€ TTC	171TTC	Nous consulter

Rejoignez nous nombreux, la force de votre groupe favorise la négociation

Ces conditions ont été établies sur une base habituelle moyenne des besoins des adhérents

Pour des garanties supérieures, nous consulter par mail : [gepca@gepca.fr](mailto:gepca@gepca.fr)

ou par Tel : 04-72-10-62-20

Référents DELPHINE : [delphine.bertolino@gepca.fr](mailto:delphine.bertolino@gepca.fr)

PIERRE : [Pierre.deroux@gepca.fr](mailto:Pierre.deroux@gepca.fr)